

COMPTE RENDU DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS du 1^{er} juin 2016

REPRESENTAIENT L'UNSA

Guislaine DROIN	EPLFPA Saintonge	05.46.93.19.66	guislaine.droin@educagri.fr
Sylviane LACOMBE	SG/SRH	01.49.55.55.16	sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr
Candida FERREIRA	DDT Cher	02.48.61.54.98	candida.ferreira@cher.gouv.fr
Sylvie GARCIA	DDT Vaucluse	04.90.16.21.16	sylvie.garcia@vaucluse.gouv.fr
Christine VALLANTIN	DRAAF Basse Normandie	02.31.24.99.45	christine.vallantin@agriculture.gouv.fr
Clotilde LABANDEHORE	DDT Creuse	05.55.61.20.33	clotilde.labandehore@creuse.gouv.fr
Manuel DEVEAUD	EPLFPA Saintonge	05.46.93.31.22	manuel.deveaud@educagri.fr
Yolande FISCHER	DDT Bas-Rhin		

DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA

Dans le cadre du protocole professionnel carrière et rémunération (PPCR), on ne peut que se féliciter de certaines avancées : la mise en place de nouvelles grilles avec des gains pour toutes les catégories, l'assurance pour tous les agents d'un déroulement de carrière sur deux grades et le transfert d'une partie de la prime en gain indiciaire.

Pour autant, la revalorisation des primes, tant attendue et méritée des adjoints administratifs, peut entraîner une perte indemnitaire lors du passage dans le corps des secrétaires administratifs. Cela met en exergue une véritable problématique sur la grille du premier grade de la catégorie B, anomalie que le basculement au RIFSEEP n'a pas gommée.

Nous dénonçons à nouveau le non cumul de la NBI avec l'IFSE alors que le choix inverse a été fait pour les agents de la catégorie A.

Après une année 2015 déplorable pour les agents travaillant dans les SEA, dénoncée par les agents et les OS et constatée par l'administration, nous ne pouvons qu'être consternés par les annonces et les consignes à répétition qui désorganisent à nouveau complètement les services. La mise en place d'un plan d'action des SEA n'a pas permis d'améliorer une situation dramatique. Les agents des SEA sont arrivés à saturation, on note une démotivation des équipes et surtout un mal être inacceptable dû notamment au discrédit face à la profession agricole et surtout à l'impossibilité d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Au sujet du fonctionnement des CAP, la loi de déontologie des fonctionnaires rappelle, notamment, les priorités définies en matière de mutation. Nous demandons le respect de celles-ci et continuons à dénoncer l'application de la pratique des trois ans en poste avant de pouvoir réaliser une mobilité. Nos missions ne justifient nullement que l'on puisse opposer aux agents le non examen de leur candidature à un poste.

Nous nous opposons formellement à la non présentation à cette CAP de certains recours sur la PFR au prétexte qu'après modulation la part résultat reste dans la même fourchette d'appréciation. L'ensemble des recours doit être présenté à la CAP, à qui il appartient de donner un avis.

Concernant l'enseignement agricole, certains établissements ne disposent d'aucun agent de catégorie B, ce qui est un véritable handicap dans leur fonctionnement. Nous demandons une analyse approfondie de ces situations.

De nouveau, nous attirons votre attention sur les problèmes récurrents rencontrés par les agents de l'enseignement agricole, concernant les frais de déplacements. Les avances de frais leur sont refusées alors qu'ils sont convoqués par l'administration et les délais de remboursements vont parfois jusqu'à 6 mois. Alors que notre ministère sensibilise ses agents, et en priorité les représentants en CAP, sur toutes les formes de discriminations nous ne savons plus que penser.

Nous terminons notre intervention en remerciant les bureaux de gestion pour leur disponibilité, l'accueil et le travail réalisé sur les dossiers.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

PPCR (protocole professionnel carrière et rémunération) :

Potentiellement, la principale difficulté technique et bien connue est liée au chevauchement des grilles, notamment pour les agents en toute fin de carrière. Dans les autres cas, la compensation est faite par l'avancement d'échelon et l'indemnitaire à terme. Les points de vigilance sont portés à 2 niveaux :

- La problématique est en discussion à la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique).
- Au Ministère de l'Agriculture qui portera une attention particulière afin que la promotion ne soit pas défavorable aux agents.

RIFSEEP :

Un courriel a été envoyé, ce jour, aux attachés et aux SA pour comprendre la feuille de paie du mois de Mai.

Le travail sur les modalités de mise en œuvre du CIA (Complément Indemnitaire annuel) est en cours, c'est ce qui a été indiqué lors du dernier groupe de travail. L'administration précise que le CIA ne représentera au plus que 10% du RIFSEEP. La part Résultat de la PFR en représentait 1/3).

NBI :

Le système reste inchangé par rapport à la PFR.

Examen des recours :

L'administration rappelle que l'étude des recours sur les primes en CAP est une pratique du Ministère de l'Agriculture et non une obligation. Cette dernière a fait le choix de ne pas présenter les recours qui se situent dans la même fourchette d'appréciation fixé dans la note de service.

SEA

Vigilance particulièrement partagée. Le plan d'accompagnement a permis de prendre en compte une grande partie des problèmes remontés par les agents et organisations syndicales afin de mettre en œuvre des solutions. Si de nouvelles difficultés sont identifiées il faut en faire part à l'administration.

Avance de frais pour les agents de l'Enseignement Agricole :

L'administration demande que les problématiques individuelles lui soit remontés.

Etablissements d'Enseignement sans poste de catégorie B :

Un état des lieux sera réalisé et présenté à la prochaine CAP.

REDUCTIONS D'ANCIENNETE

Année de référence : 2015

date d'attribution : 1^{er} janvier 2016

Effectifs du corps à prendre en considération	3133
Nombre de mois à distribuer en 2016 (90% de l'effectif à prendre en considération)	2820 + 1 (N-1) = 2821
Nombre de bénéficiaires potentiels compte tenu des départs (retraites, radiation, intégration à l'autres corps)	3046
Nombre d'agents proposés à un mois de réduction d'ancienneté	3039
Nombre d'agents proposés à zéro mois de réduction d'ancienneté	7
Nombre d'agents proposés à un mois de majoration d'ancienneté	0
Reliquat (éventuel) de mois restant non distribués au titre de 2016	0

Propositions des critères d'attribution

1. Exclusion des agents en fin de fonction (promotion de corps, retraite, radiation...)
2. Exclusion des agents en carrière inactive
3. Tri sur les agents ayant obtenu le moins de bonifications sur les années 2012 et 2013.
4. A égalité, attribution aux agents ayant le plus d'ancienneté dans le corps.

DIVERS

RECOURS	AVIS CAP
DEMANDES DE REVISION DE LA PART RESULTATS 2015 DE LA PFR 8 RECOURS	6 AVIS FAVORABLES A UNE AUGMENTATION 2 AVIS PARTAGES
DEMANDE DE REVISION ASP DE LA PART RESULTATS 2015 DE LA PFR 10 RECOURS	1 DOSSIER REPORTE 9 AVIS FAVORABLES A UNE AUGMENTATION
DEMANDE DE REVISION DE LA PART FONCTION 2015 DE LA PFR 3 RECOURS	1 AVIS FAVORABLE A UNE AUGMENTATION 1 AVIS PARTAGE 1 AVIS DEFAVORABLE
DEMANDE DE REVISION ASP DE LA PART FONCTIONS 2015 DE LA PFR 1 RECOURS	REPORT
ASP : ENTRETIEN D'EVALUATION AU TITRE DE 2015 1 RECOURS	REPORT

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- **MUTATIONS**
- **INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES SA APRES DETACHEMENT**
- **ACCUEIL EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DE SA**
- **TITULARISATIONS**
- **AVANCEMENTS AU GRADE DE SA CLASSE SUPERIEURE AU TITRE DE 2016 : Suite à la réussite de certains agents à l'examen professionnel de SA classe supérieure, 8 nominations sont possibles au titre de 2016**

PROCHAINE CAP : 16 ET 17 NOVEMBRE 2016

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS
SUR LE SITE DU MAAF**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

